

**Eléments d'intervention pour l'ouverture des tables rondes
sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information
dans le cadre des enquêtes publiques**

---- - ----

**Journée de rencontre avec les commissaires enquêteurs des Pays de la Loire
le lundi 6 juin 2016**

Les 28 et 29 avril 2015 deux sessions de formation ont été organisées sur la thématique de « l'information du public et le développement des nouvelles technologies de l'information dans les procédures d'enquête publique ». Ces journées se sont déroulées en deux temps. Le matin, le greffier en chef du tribunal administratif et des représentants des préfectures de la Loire-Atlantique et de la Mayenne ont rappelé le cadre juridique actuel permettant l'usage des nouvelles technologies. Cette présentation a été complétée l'après-midi par une intervention de membres de la compagnie nationale des commissaires enquêteurs, qui ont présenté un état des lieux de l'utilisation des nouvelles technologies par les commissaires enquêteurs en France. Cette synthèse était assortie de préconisations et d'une présentation de modèles de registres dématérialisés. Ces informations ont été reprises sous une forme actualisée et développée dans l'édition du mois de décembre de la revue de la CNCE qui a rédigé un numéro spéciale très bien fait et très complet sur « le bon usage de l'électronique en enquête publique ».

Depuis, l'utilisation des nouvelles technologies a continué de se développée dans la région. Plusieurs organisateurs, et notamment des préfectures, créent désormais systématiquement une adresse électronique dédiée lors de l'organisation d'une enquête publique. Cette pratique tend à se normaliser et elle ne me semble pas soulever beaucoup d'interrogations. La mise en ligne du dossier d'enquête sur le site internet de l'organisateur et la mise en ligne de vos rapports et conclusions sont également des pratiques désormais bien instituées et très largement répandues.

En revanche, l'organisation d'enquête publique avec registre dématérialisée reste une pratique rare. A ma connaissance, et au risque de ne pas être exhaustif, six enquêtes avec registre électronique ont été conduites au cours des derniers mois dans la région des Pays de la Loire. Cela représente moins de 5 % des enquêtes réalisés

dans la région. Toutefois, ce nouveau mode de participation du public a vocation à se développer et il continue de soulever de nombreuses interrogations.

Aussi, il m'a paru important de vous faire bénéficier d'un retour d'expérience sur deux d'entre elles, pour que vous ayez connaissance des questions que se sont posés le maître d'ouvrage, l'organisateur et bien sûr les commissaires enquêteurs avant, pendant et après la mise en place d'un registre électronique. Vous l'aurez compris, à travers ces témoignages il ne s'agit pas de définir un credo de l'e-enquête, mais plus simplement de vous montrer concrètement comment deux enquêtes avec e-registres ont été conduites pour en tirer quelques bonnes pratiques et des enseignements sur les écueils à éviter. De même, les deux enquêtes présentées aujourd'hui n'ont pas été retenues parce qu'elles ont vocation à servir d'exemple. Il s'agit d'illustrations qui doivent alimenter nos réflexions et susciter vos observations, commentaires et questions. Encore une fois, je remercie les intervenants de ne pas trop prolonger leur temps de parole pour permettre un échange avec la salle.